



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/082 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
ADOPTANT LA RESOLUTION RELATIVE A L'ORGANISATION DES PLAY-OFF
DE LIGUE 2 ET DES MATCHS DE BARRAGE L1/L2 DE FOOTBALL**

**CHÌ ADOPRA A RISOLUZIONE RILATIVA À L'URGANISAZIONE DI I PLAY-OFF
DI LIGA 2 È DI I MACCI ELIMINATORII L1/L2 DI GHJOCU À BALLÒ**

SEANCE DU 29 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt neuf mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 23 mai 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à 14h00, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Romain COLONNA, Paul MINICONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Rosa PROSPERI
Mme Danielle ANTONINI à M. Romain COLONNA
M. François BERNARDI à M. Joseph PUCCI
M. Pascal CARLOTTI à Mme Jeanne STROMBONI
M. Jean-François CASALTA à M. Paul MINICONI
Mme Mattea CASALTA à M. Paul MINICONI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Véronique ARRIGHI
M. Marcel CESARI à M. Louis POZZO DI BORGIO
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à Mme Catherine RIERA
Mme Frédérique DENSARI à M. Hyacinthe VANNI
Mme Muriel FAGNI à M. Romain COLONNA
Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Valérie BOZZI
M. Pierre-José FILIPPOTTI à Mme Rosa PROSPERI
Mme Laura FURIOLI à Mme Pascale SIMONI
M. Pierre GHIONGA à M. François-Xavier CECCOLI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Michel GIRASCHI à Mme Pascale SIMONI
Mme Stéphanie GRIMALDI à M. François-Xavier CECCOLI
Mme Julie GUISEPPI à M. Jean-Guy TALAMONI

M. Paul LEONETTI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Louis POZZO DI BORGO
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
Mme Paola MOSCA à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. François ORLANDI à Mme Catherine RIERA
Mme Marie-Hélène PADOVANI à M. Jean-Charles ORSUCCI
M. Julien PAOLINI à M. Guy ARMANET
M. Paulu Santu PARIGI à Mme Véronique ARRIGHI
M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI
M. Pierre POLI à Mme Anne TOMASI
Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Juliette PONZEVERA à M. Hyacinthe VANNI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Guy ARMANET
Mme Marie SIMEONI à M. Jean-Guy TALAMONI
Mme Julia TIBERI à Mme Jeanne STROMBONI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

François BENEDETTI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 67,
- VU** la résolution déposée par les groupes « Femu a Corsica » - « Partitu di a Nazione Corsa » - « Corsica Libera » - « Andà per Dumane » - « La Corse dans la République » - « Per l'Avvene »,

La Commission Permanente ayant validé le fait que l'Assemblée de Corse se réunit hors du lieu habituel de ses séances, compte tenu des circonstances de crise exceptionnelles liées au Covid-19.

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

ONT VOTE POUR (52) : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS,

François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

ADOpte la résolution, dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** la saison de football professionnelle de 2019-2020 et, à ce titre, les résultats de l'Athlétique Club Ajaccien (ACA) en Ligue 2,

CONSIDERANT les conséquences de la crise sanitaire au niveau sportif et l'impossibilité de suivre le calendrier initialement prévu et par conséquent, de jouer les rencontres de play-off et de barrage pour l'accession à la Ligue 1,

CONSIDERANT le courrier en date du 11 mai 2020 cosigné par les maires de Clermont-Ferrand, de Troyes et d'Aiacciu,

CONSIDERANT la possibilité d'organiser des rencontres en prenant évidemment en compte le contexte sanitaire évolutif et en s'assurant des meilleures garanties sanitaires,

CONSIDERANT le fait que des matchs comme les finales de Coupe de France et Coupe de la Ligue vont être programmés,

CONSIDERANT le fait que les matchs de play-off et barrage de L1/L2 sont au nombre de trois et que leur organisation pourrait suivre un protocole sanitaire stricte,

CONSIDERANT l'avis rendu par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) qui a rejeté les recours de l'AC Ajaccio, Troyes et Clermont,

CONSIDERANT la saisine du Conseil d'État par l'ACA,

CONSIDERANT le caractère très populaire du football en Corse,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

SOUHAITE que les trois matchs de play-off et de barrage de la Ligue 2 de football puissent se dérouler en prenant évidemment en compte le contexte sanitaire évolutif et en s'assurant des meilleures garanties sanitaires.

MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse afin d'effectuer les démarches nécessaires, notamment auprès de la Fédération Française de Football, pour faire valoir cette position ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 29 mai 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI